

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

CONVENTION AVEC DORSAL

**PORTANT CONTRIBUTION POUR UNE OPERATION DE FIBRAGE DE LA ZONE
D'ACTIVITE LE CHERBOIS SUR LA COMMUNE DE JOUAC SITUE SUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

2020-131

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni au Théâtre du Cloître de BELLAC (87300) sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 21 juillet 2020.

Nombre de conseillers		AURBUN Lynda ; BAMBAGINI Martine ; BARRIERE Jean-Paul ; BERGER Odile ; BOUX Michel ; BREGEAUD Laurent ; COINDEAU Yvette ; COMBECAU Pascal ; DAVID Daniel ; de la SALLE Jacques ; DELPEUCH Dominique , DESBORDES Marie-Hélène ; DRIEUX Sophie ; DUFOURD Jacques ; ESCLAMADON Jean-Marie ; FILLOUX Virginie ; FIOUX Alain ; GENTY Guillaume ; GORIN Claudine ; GUIBERT Philippe ; GUIBERT Xavier ; GUILLON Jean-Claude ; GUILLOT Olivier ; IMBERT Ginette ; JACQUIER Christian ; JOUANNY Alain ; LACHAISE Joël ; LAVERGNE Michel ; LAVERGNE Viviane ; LONDEIX Colette ; MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia ; MARTIN Francis ; MAURY Alice ; NAVARRE Michel ; NIVARD Fabrice ; NOUGIER Serge ; OVAN Nicolas ; PERRIN Jean-François ; PEYRONNET Claude ; PIVETEAU Michel ; REYNAUD Gilles ; ROCH Jean-Marie ; SAILLARD Madeleine ; SCHIRA Bruno ; SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	46	
Suppléants Présents	5	
Pouvoirs titulaires	4	
Votants	55	
Majorité absolue	28	

PRÉSENTS Suppléants : BRAC Estelle, CHAPPET Ginette, LABROUSSE Jocelyne, MORGAT-FABRE Cyril, NOËL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine qui donne pouvoir à COINDEAU Yvette,
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir SCHIRA Bruno,
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à COMBECAU Pascal,
- COURTIoux Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia.

Absents excusés : BACHELLERIE Pierre, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BOULLE Jean-Claude, BOYER Éliane, BREGEON Pascal, COURTIoux Vincent, DAMAR Vincent, DEMOUSSEAU Josiane, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, MARTIN Bernard, MOREAU Pierre-Charles, PAILLER Alain, PERROT Corinne, ROUMILHAC Pierre, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean Paul BARRIERE, Vice-Président chargé du développement économique, s'exprime en ces termes :

Dans le cadre d'une opération de fibrage de la zone du Cherbois sur la commune de Jouac, le bureau du Syndicat Mixte Dorsal a délibéré le 5 mars 2020 afin de réaliser ces travaux pour la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention portant contribution pour une opération de fibrage de la Zone d'Activité du Cherbois sur la commune de JOUAC située sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

Le montant de la participation financière de la Communauté de communes s'élèvera à 31 364,20 € sur une dépense subventionnable prévisionnelle de 111 700,00 € HT.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte DORSAL ;

Vu la délibération du bureau du Syndicat Mixte DORSAL n° 14 du 5 mars 2020 instituant une contribution financière aux frais de fonctionnement pour les collectivités non membres de droit de DORSAL (membres associés) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2019 portant statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et notamment la compétence « Aménagement Numérique » ;

Considérant le projet de convention portant contribution pour une opération de fibrage de la Zone d'Activité du Cherbois sur la commune de JOUAC située sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche en annexe ;

Le Conseil, après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : La convention portant contribution pour une opération de fibrage de la Zone d'Activité du Cherbois sur la commune de JOUAC située sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche est validée selon le plan de financement ci-dessous :

- 29 864,20 € dans le cadre de la part publique,
- 1 500,00 € dans le cadre de la prise en charge exceptionnelle de la participation de l'entreprise BPE (Bibliothèque pour l'Ecole), considérant que ce raccordement profite à l'ensemble des lots de la zone d'activité.

Article 2 : M. le Président est autorisé à signer la convention.

Article 3 : M. le Président est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité



Le Président,



Jean-François PERRIN

Affiché le : 07 AOUT 2020

Transmis au contrôle de légalité le : 07 AOUT 2020

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.